

# COMMUNE de VIENNE EN VAL



*Vienne-en-Val d'antan*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 3 MAI 2019

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

M. Vincent GAILLOT a donné pouvoir à M. Annabelle ANTAL  
M. Yann THOMAS a donné pouvoir à Mme Odile DURAND  
Mme Isabelle BENARD a donné pouvoir à M. Dominique LELAY  
Mme Josiane SEVRAIN a donné pouvoir à Mme Maud ARRIVAULT

**Secrétaire de séance :** Mme Astrid DUMOULIN.

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS	Page 2
-----	
- DÉLIBÉRATIONS	Page 3
- INFORMATIONS GÉNÉRALES	Page 6
- VIE PRATIQUE	Page 7

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 ou [lemairedevienneenval@wanadoo.fr](mailto:lemairedevienneenval@wanadoo.fr)

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le Conseil Municipal approuve le déclassement de la venelle située entre l'impasse du Moulin à eau et la rue de Mosais

### FINANCES

Le Conseil Municipal approuve :

- l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AD16
- la cession de l'ancien tracteur New Holland et sa sortie de l'inventaire communal
- les décisions modificatives présentées pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement

### TRAVAUX - URBANISME - EAU - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide :

- de classer la parcelle AI 93 dans le domaine public communal
- d'ajouter à la modification du PLU en cours une procédure de révision allégée

Le Conseil municipal autorise la rétrocession du réseau d'assainissement créé par Conseil et Patrimoine sur le terrain du Haut Verger

### INTERCOMMUNALITÉ

Le Conseil municipal approuve le report du transfert obligatoire des compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes de Loges au 1<sup>er</sup> janvier 2026

Prochain conseil municipal : le 14 juin 2019

Mme Odile DURAND, Maire, demande qu'un nouveau point soit inscrit à l'ordre du jour. Il concerne l'approbation d'une convention de rétrocession des ouvrages d'assainissement du lotissement du Haut-Verger.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

#### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 22/03/2019**

Le procès-verbal de la séance du 22 mars 2019 est adopté à l'unanimité.

## **DELIBERATIONS**

### **ADMINISTRATION GENERALE**

#### **Passage d'une parcelle du domaine public au domaine privé**

Madame Odile DURAND, Maire, explique que la venelle qui reliait le terrain communal, Impasse du moulin à eau, et la rue de Mosais, pouvait être utilisée par le public.

Du fait de la vente du terrain, l'affectation de cette venelle à l'usage du public n'a plus lieu d'être. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de retirer cette parcelle du domaine public communal et de la basculer dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le déclassement de la venelle située entre l'impasse du Moulin à eau et la rue de Mosais

### **FINANCES**

#### **Acquisition de terrain - Rue Neuve**

Madame Odile DURAND, Maire, rappelle que des travaux d'extension de voirie sont nécessaires pour permettre la circulation à sens unique initialement prévue dans la rue du Petit Bourg.

Ces travaux nécessitent l'acquisition par la commune, d'une partie (211 m<sup>2</sup>) de la parcelle cadastrée AD 16 appartenant à Madame Pierrette Delaveau.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'achat de cette parcelle aux conditions suivantes :

- Terrain de 211 m<sup>2</sup> à 65 € / m<sup>2</sup> (soit 13 715€)
- Frais de bornage et de division parcellaire à la charge de la commune
- Reconstruction de la clôture sur la nouvelle limite de propriété (y compris confortement du couronnement du puits)
- Fourniture de trois arbres fruitiers en remplacement de ceux arrachés.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée AD16 aux conditions détaillées par Madame le Maire et la charge de poursuivre la procédure d'acquisition.

#### **Cession d'un bien communal - tracteur**

Mme Odile DURAND, Maire, rappelle que l'achat d'un nouveau tracteur pour les services techniques de la commune a été inscrit au budget 2019 avec reprise du tracteur actuel (acheté en 2001). Cette reprise doit être matérialisée par une cession sur le plan comptable.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la cession du tracteur New Holland de la commune dans le cadre de l'offre de reprise par le futur vendeur et sa sortie de l'inventaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, cette cession et d'autoriser  
la sortie du tracteur New Holland de l'inventaire communal

### **Décisions modificatives - budget commune / eau / assainissement**

Mme Odile DURAND, Maire, explique que, suite aux contrôles du Trésorier-Payeur sur les budgets votés lors du précédent Conseil municipal, il proposé de voter les décisions modificatives suivantes :

#### **BUDGET COMMUNAL**

Equilibrage de la subvention versée par la commune au CCAS :

##### **Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
657362 - Subvention au CCAS	- 3 200,00
Chapitre 011 - Charges à caractère général	
60612 - Energie - Electricité	+ 3 200,00

#### **BUDGET EAU**

Dépassement de crédits à régulariser

##### **Fonctionnement - Dépenses**

Chapitre 011 - Charges à caractère général	
618 - Divers	- 500,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 500,00

#### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

Report erroné du résultat d'exploitation en section de fonctionnement. Les restes à réaliser de l'année 2018 rendent déficitaires le résultat excédentaire dégagé par votre section d'investissement fin 2018.

##### **Investissement**

##### **Recettes**

Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	
1068 - Autres réserves	+ 21.902,90
021- Virement de la section d'exploitation	- 21.902,90

##### **Fonctionnement**

##### **Dépenses**

023 - Virement à la section d'investissement	- 21.902,90
--	-------------

##### **Recettes**

002 - Résultat d'exploitation reporté	- 21.902,90
---------------------------------------	-------------

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives présentées  
pour le budget principal, le budget eau et le budget assainissement

# TRAVAUX – URBANISME – ENERGIE – EAU – ASSAINISSEMENT

## Classement d'une parcelle dans le domaine public communal

Mme Odile DURAND, Maire, explique que, pour une de question de responsabilité en cas d'accident sur la voie publique, il est nécessaire que la parcelle cadastrée AI 93, située en bordure du chemin de Montmasse et face au cimetière, bascule du domaine privé communal au domaine public communal.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de classer la parcelle AI 93 dans le domaine public communal.

## Révision allégée du PLU

Madame le Maire rappelle qu'une modification du PLU est en cours et expose que, parmi les modifications envisagées, deux d'entre elles ne peuvent entrer dans le champ de la modification et qu'une révision allégée s'impose.

Il s'agirait :

- 1) De modifier le classement du centre équestre actuellement en zone naturelle N. Afin de garantir l'évolution du site, il convient de créer un secteur Neq, secteur de taille et de capacité limitées, assorti de dispositions concernant les installations.
- 2) Requalification de certains secteurs.

Madame le Maire précise que la procédure permettant ces changements de zonage est celle de la révision avec examen conjoint, dite « révision allégée », prévue aux articles L.153-34 et suivants du Code de l'urbanisme.

Madame le Maire indique que, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, une concertation est prévue.

La commune informera le public de l'engagement de la procédure de révision par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

Au terme de cette phase, un bilan de la concertation sera tiré et un projet de révision sera arrêté pour être soumis à l'examen conjoint de l'Etat, de la commune et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du Code de l'urbanisme.

Le projet et le procès-verbal de réunion d'examen conjoint seront ensuite soumis à enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à la majorité absolue des suffrages exprimés :

- de prescrire la révision avec examen conjoint du plan local d'urbanisme de la commune, conformément aux dispositions des articles L.153-31, L.153-34 et R.153-12 du code de l'urbanisme,
- d'énoncer l'objectif poursuivi, à savoir le reclassement de plusieurs secteurs,
- d'associer les services de l'État et de consulter, au cours de la procédure, les personnes publiques prévues par la loi,
- d'établir un dossier environnemental adapté aux enjeux concernant le centre équestre existant,
- de charger le cabinet RAGEY, de réaliser les études nécessaires à la révision et de préparer les actes et documents nécessaires à cette mission,
- de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, ou avenant à cet égard,
- d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de l'exercice considéré, soit 1 764 €.

### **Convention de rétrocession des réseaux d'assainissement**

Mme Odile DURAND, Maire, explique que la société Conseil et Patrimoine a aménagé le terrain situé au Haut Verger en y installant, notamment, les réseaux d'assainissement.

Afin que la commune puisse se raccorder sur le réseau nouvellement créé, il convient de signer une convention de rétrocession du réseau d'assainissement avec la société Conseil et Patrimoine.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, la rétrocession du réseau d'assainissement créé par  
Conseil et Patrimoine pour le lotissement du Haut Verger  
et autorise Mme le Maire à signer la convention de rétrocession

## **INTERCOMMUNALITE**

### **Report du transfert obligatoire des compétences Eau / Assainissement à la Communauté de Communes**

Mme le Maire explique que le report du transfert de la compétence eau/assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2026 est possible dans la mesure où une minorité de blocage, soit 25 % des communes membres représentant 20 % de la population intercommunale, s'oppose à ce transfert avant le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Considérant que ni la commune, ni les services de la Communauté de Communes ne sont prêts pour ce transfert, il est proposé au Conseil Municipal de reporter ce transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le report du transfert obligatoire des compétences Eau  
et Assainissement à la Communauté de Communes de Loges au 1<sup>er</sup> janvier 2026

## **INFORMATIONS GENERALES**

### **Foulées Solognotes**

Un 1<sup>er</sup> mai encore très réussi cette année. Vienne-en-Val a accueilli, pour cette 33<sup>ème</sup> édition, 999 coureurs qui ont bénéficié d'une organisation très bien huilée soutenue par une météo idéale.

Autour de l'ASV, le Foyer Viennois, L'Espérance Musicale, la Randonnée, la Danse... ont contribué à l'animation. Merci aux très nombreux bénévoles qui comme chaque année donnent de leur temps pour faire de cette journée une véritable fête autour du sport où la convivialité et la joie de vivre sont toujours de la partie !

# VIE PRATIQUE

## Calendrier des fêtes

### MAI

Ve 17 et Sa 18

Représentation théâtre

RAMDAM

Salle des Fêtes

Ve 24 et Sa 25

Représentation théâtre

RAMDAM

Salle des Fêtes

### JUIN

Samedi 8

Cinémobile

Place du Prieuré

Vendredi 14

Kermesse

Ecole

Dimanche 16

Vide grenier

Les Kids Viennois

Autour de la Salle des Fêtes

Dimanche 16

Balade contée

Les Fabulinettes

La séance est levée à 21h30

Prochain Conseil Municipal le 14/06/2019

A Vienne-en-Val, le 9 mai 2019

Le Maire,  
Odile DURAND